



CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

**Pour l'amélioration de la connaissance de
L'ETAT DE L'EAU et des milieux aquatiques
du BASSIN DE LA CHARENTE et de ses affluents
en lien avec le dispositif d'EVALUATION SAGE**

**AVENANT N°3
(année 2014)**

ENTRE

L'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents, EPTB Charente (Etablissement Public Territorial de Bassin),
sis 2 place Saint-Pierre, 17100 SAINTES,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Didier LOUIS,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil d'administration 14-XX en
date du 7 janvier 2014,

ci-après dénommé « l'Institution »,

Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne,
sis 4 Place du Château d'eau BP 35, 17160 MATHA,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur James ROUGER,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne,
sis 1 Cours du Pigeonnier, 79170 PERIGNE,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Philippe CHARLES,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né,
sis Mairie de Lachaise, 16300 LACHAISE,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Alain TESTAUD,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre,
sis 89 Rue Pasteur, 16160 GOND-PONTOUVRE,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Gérard DEZIER,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge,
sis Mairie de Marcillac-Lanville, 16140 MARCILLAC-LANVILLE,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Yves JEAN,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture,
sis 10 Rue du Pont Raymond, 16140 AIGRE,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Franck BONNET,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure,
sis 86 Avenue de la République BP 40, 16260 CHASSENEUIL,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Claude BURLIER,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat,
sis Mairie de Marthon, 16380 MARTHON,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire,
sis Mairie de La Rochefoucauld, 16110 LA ROCHEFOUCAULD,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Jean-Marcel VERGNION,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette,
sis Mairie de St Claud, 16450 SAINT CLAUD,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Stéphane DUPUY,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA),
sis 8 Place du Général de Gaulle, 86400 CIVRAY,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Jacky VETAULT,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême,
sis 25 Boulevard Besson Bey BP 357, 16008 ANGOULEME Cedex,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Philippe LAVAUD,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire
en date du



Communauté de Communes de Ruffec,

sis 9 Bd Grands Rocs, 16700 RUFFEC,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Bernard CHARBONNEAU,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire
en date du ...14. de Cembre 2010... et du 24 avril 2014

Communauté de Communes du Pays d'Aigre,

sis 10 Rue du Pont Raymond, 16140 AIGRE,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Franck BONNET,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire
en date du

Communauté de Communes de Haute-Charente,

sis 65 Rue Nationale, 16270 ROUMAZIERES-LOUBERT,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Christian FAUBERT,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire
en date du

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin,

Maison du Parc La barde, 24450 LA COQUILLE,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Bernard VAURIAC,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire,

sis La Monnerie, 87150 CUSSAC,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Richard SIMONNEAU,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Communauté de communes du Périgord vert granitique,

sis Le Bourg, 24360 BUSSIERE BADIL,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Marcel RESTOIN,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac,

sis 1 place de la Mairie, 16460 AUNAC,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Michel SICARD,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac,

sis route des Ardilles, 16200 TRIAC-LAUTRAIT,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Pierre THOMAS,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Commune de Jarnac,

sis Hôtel de ville, 16200 JARNAC,
représenté par son Maire, es qualités, Monsieur Jérôme ROYER,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil municipal
en date du

Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire,

sis 26, rue Marcel Jambon, 16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE,
représenté par son Maire, es qualités, Monsieur René VIGNERIE,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil municipal
en date du

ci-après dénommés « les autres signataires ».

ARTICLE 1 :

La liste des membres signataires est complétée, parmi « les autres signataires », par les structures suivantes :

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac,

sis 1 place de la Mairie, 16460 AUNAC,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Michel SICARD,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac,

sis route des Ardilles, 16200 TRIAC-LAUTRAIT,
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Pierre THOMAS,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical
en date du

Commune de Jarnac,

sis Hôtel de ville, 16200 JARNAC,
représenté par son Maire, es qualités, Monsieur Jérôme ROYER,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil municipal
en date du

Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire,

sis 26, rue Marcel Jambon, 16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE,
représenté par son Maire, es qualités, Monsieur René VIGNERIE,
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil municipal
en date du

ARTICLE 2 : Financement

L'article 8 de la convention initiale est remplacé par le suivant :

Des partenariats financiers seront recherchés par l'Institution sur cette opération, notamment auprès de l'Agence de l'Eau. Sous réserve d'autres sources de financement potentielles, le plan de financement se décompose comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 70%
- Institution interdépartementale du fleuve Charente : 10%
- Les autres signataires en proportion des suivis les concernant : 20%.

La contribution de l'Institution se traduit également par du temps de technicien à hauteur de 0,15 ETP¹ annuellement, soit environ 30 jours/an équivalant à environ 6 000€/an.

¹ ETP : Equivalent Temps Plein



Sur la base d'estimations prévisionnelles, les signataires conviennent de plans prévisionnels de financement établis annuellement.

Au cours de l'année de suivi (année n), l'Institution :

- ✓ effectue des demandes de subventions ou co-financement sur la base du plan de financement prévisionnel de l'année n auprès
 - de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
 - de tout autre co-financeur potentiel ;
- ✓ assure l'avance de la totalité des dépenses effectivement réalisées au cours de l'année n.

Au cours de l'année suivante (année n+1), l'Institution :

- ✓ recueille les fonds de cofinancement sur la base de la présentation du bilan technique et financier global de l'opération au cours de l'année n auprès :
 - de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
 - de tout autre co-financeur potentiel ;
- ✓ Recueille auprès de chacun des autres signataires les fonds d'autofinancement en fonction :
 - des dépenses effectivement réalisées au cours de l'année n sur les stations et pour les suivis les concernant,
 - du taux global de cofinancement effectivement attribués par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'ensemble des co-financeurs de l'opération.

ARTICLE 3 : Plan de financement 2014

Le plan de financement 2014 est annexé au présent avenant (annexe).

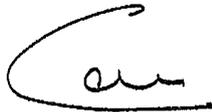
Les plans de financement des années suivantes seront annexés ultérieurement par avenants supplémentaires à la convention initiale.

ARTICLE 4

Toutes les clauses de la présente convention demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

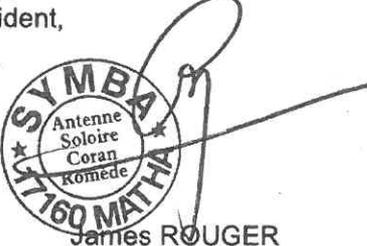


Fait à Saintes en 25 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p>  <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>



Fait à Saintes en 25 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p>  <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>



Fait à Saintes en 30 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>S.M.B.B. Syndicat Mixte Bassin Boutonne 1, Cour du Pigeonnier 79170 PÉRIGNÉ Tél./Fax : 05 49 07 82 68 Siret 257 902 270 00012</p>  <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>

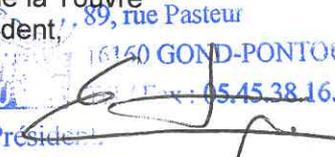


Fait à Saintes en 30 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DU NÉ Mairie 16300 LACHAISE ☎ 05 45 78 74 45 - FAX 05 45 78 74 65 Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>



Fait à Saintes en 30 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>89, rue Pasteur 16150 GOND-PONTOUVRE Tél : 05.45.38.16.71</p> <p> Le Président Gérard DEZIER</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>



Fait à Saintes en 30 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p> Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>

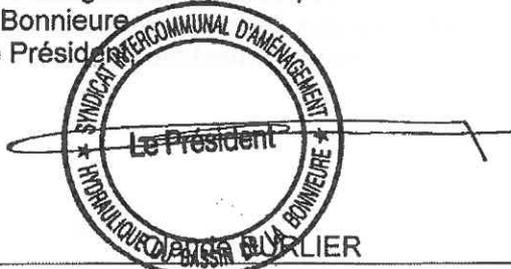


Fait à Saintes en 30 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p> Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>



Fait à Saintes en 25 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> 

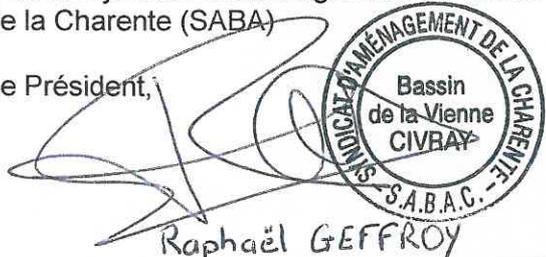


<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président</p>  <p>Xavier CHAYGNEAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p>  <p>Jean-Marcel VERGNION</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p>Christian FAUBERT</p>



<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p>Christian FAUBERT</p>



<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p>  <p>Raphaël GEFROY</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p>Christian FAUBERT</p>



<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p>  <p>Jean-François DAURE</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p>Christian FAUBERT</p>

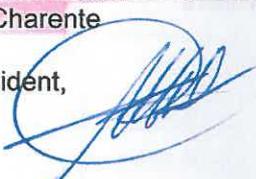


<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Pour le Président Le 1er vice-président Didier VILLAT</p>  <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p>Christian FAUBERT</p>

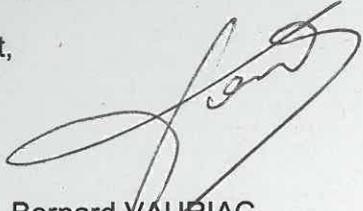


<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p> Communauté de Communes du Pays d'Aigre 16140 AIGRE</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p>Christian FAUBERT</p>

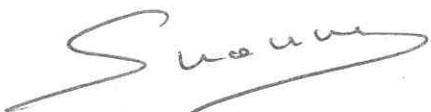


<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p>  <p>Christian FAUBERT</p>

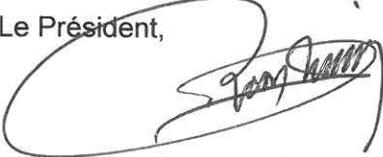


<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin</p> <p>Le Président,</p>  <p>Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire,</p> <p>Le Président,</p> <p>Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique</p> <p>Le Président,</p> <p>Marcel RESTOIN</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac</p> <p>Le Président,</p> <p>Michel SICARD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac</p> <p>Le Président,</p> <p>Pierre THOMAS</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Jarnac</p> <p>Le Président,</p> <p>Jérôme ROYER</p>
<p>Pour la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VIGNERIE</p>	



<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin</p> <p>Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire,</p> <p>Le Président,</p>  <p>Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique</p> <p>Le Président,</p> <p>Marcel RESTOIN</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac</p> <p>Le Président,</p> <p>Michel SICARD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac</p> <p>Le Président,</p> <p>Pierre THOMAS</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Jarnac</p> <p>Le Président,</p> <p>Jérôme ROYER</p>
<p>Pour la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VIGNERIE</p>	



<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin</p> <p>Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire,</p> <p>Le Président,</p> <p>Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique (HAUT PÉRIGORD)</p> <p>Le Président,</p>  <p>Marcel RESTOIN</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac</p> <p>Le Président,</p> <p>Michel SICARD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac</p> <p>Le Président,</p> <p>Pierre THOMAS</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Jarnac</p> <p>Le Président,</p> <p>Jérôme ROYER</p>
<p>Pour la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VIGNERIE</p>	

19



Groupement des acteurs du bassin de la Charente et de ses affluents

pour l'amélioration de la connaissance et le suivi de l'état de l'eau et des milieux

<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin</p> <p>Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire,</p> <p>Le Président,</p> <p>Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique</p> <p>Le Président,</p> <p>Marcel RESTOIN</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac</p> <p>Le Président,</p>  <p>Michel SICARD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac</p> <p>Le Président,</p> <p>Pierre THOMAS</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Jarnac</p> <p>Le Président,</p> <p>Jérôme ROYER</p>
<p>Pour la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VIGNERIE</p>	



<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin</p> <p>Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire,</p> <p>Le Président,</p> <p>Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique</p> <p>Le Président,</p> <p>Marcel RESTOIN</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac</p> <p>Le Président,</p> <p>Michel SICARD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac</p> <p>Le Président,</p>  <p>Pierre THOMAS</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Jarnac</p> <p>Le Président,</p> <p>Jérôme ROYER</p>
<p>Pour la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VIGNERIE</p>	

21



<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin</p> <p>Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire,</p> <p>Le Président,</p> <p>Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique</p> <p>Le Président,</p> <p>Marcel RESTOIN</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Aunac</p> <p>Le Président,</p> <p>Michel SICARD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Foussignac</p> <p>Le Président,</p> <p>Pierre THOMAS</p>	<p>Pour la Commune de Jarnac</p> <p>Le Maire,</p>  <p>Jérôme ROYER</p>
<p>Pour la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VIGNERIE</p>	



ANNEXE

Programmation technique et financière du dispositif en 2014

Dépenses		Coûts unitaires (HT)	
Déplacements, observations de terrain		28,00 €	
Flaconnage, conditionnement, prise en charge échantillon		7,74 €	
Prélèvements, mesures terrain (support eau)		35,00 €	
Prélèvements, mesures terrain (support sédiments)		60,00 €	
Prélèvements, mesures terrain (support bryophytes)		100,00 €	
OXNP	MES	7,02 €	97,23 €
	DCO	12,03 €	
	DBO5	16,67 €	
	Carbone Organique Dissous	22,42 €	
	Azote Kjeldahl	12,92 €	
	Ammonium	3,93 €	
	Nitrites	3,45 €	
	Nitrates	3,45 €	
	Orthophosphates	4,82 €	
	Phosphore total	10,52 €	
BACT	Coliformes fécaux	17,65 €	35,30 €
	Streptocoques fécaux	17,65 €	
SEDI	Paramètres sur sédiments	433,67 €	433,67 €
BIOL	Macroinvertébrés	800,00 €	1 090,00 €
	Diatomées	290,00 €	

Coûts unitaires : physicochimie standard



Dépenses		Coûts unitaires (HT)	
Déplacements, observations de terrain (si suivi pesticides isolé)		28,00 €	
Flaconnage, conditionnement, prise en charge échantillon (si suivi pesticides isolé)		7,74 €	
Prélèvements, mesures terrain (support eau) (si suivi pesticides isolé)		35,00 €	
Molécules isolées	Glyphosate	10,00 €	
	AMPA	10,00 €	
	Bentazone	10,00 €	
	Oxadiazon	15,00 €	
ARS-PEST-3	AMIDES (12 substances)		380,00 €
	ARYLOXYACIDES (10 substances)		
	CARBAMATES (12 substances)		
	METABOLITES DES TRIAZINES (5 substances)		
	NITROPHENOLS ET ALCOOLS (5 substances)		
	ORGANOCHLORES dont Oxadiazon (21 substances)		
	ORGANOPHOSPHORES (18 substances)		
	DIVERS dont Glyphosate, AMPA et Bentazone (37 substances)		
	SULFONYLUREES (6 substances)		
	STOBILURINES (5 substances)		
	TRIAZINES (14 substances)		
	TRIAZOLES (14 substances)		
	UREES SUBSTITUEES (19 substances)		

Coûts unitaires : commande complémentaire pesticides (LDAR16)

Dépenses		Coûts unitaires (HT)	
Flaconnage supplémentaire		0,85 €	
BACT	Coliformes fécaux	20,17 €	40,34 €
	Streptocoques fécaux	20,17 €	

Coûts unitaires : commande complémentaire bactériologie sur stations RCS (LDAR16)

Dépenses		Coûts unitaires (HT)	
Prise en charge échantillon + prélèvement		14,41 €	
BACT	Coliformes fécaux	26,85 €	53,70 €
	Streptocoques fécaux	26,85 €	

Coûts unitaires : commande complémentaire bactériologie sur stations RCD79 (LASAT)



Plan prévisionnel estimatif de financement du dispositif en 2014

Pour assurer ce suivi en 2014 :

- Une demande de subvention est effectuée auprès de **l'Agence de l'eau Adour-Garonne à 70%** (4 stations sur le Trèfle font l'objet d'un suivi de pesticides sans physico-chimie standard sont hors critères subventionnement de l'Agence, cette perte d'apports est compensée par les fonds d'autofinancement de la structure locale partenaire : la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire) ;
- Les fonds d'autofinancement auprès des **structures locales partenaires du groupement de commandes assurent 20%** des dépenses sur les stations les concernant (pour la station de suivi sur la Guirlande, cette part d'autofinancement est répartie à égalité entre les SIAEP de la région de Foussignac et de la région de Jarnac assurant chacune 10% ; pour les 4 stations sur le Trèfle, compte tenu du non cofinancement de l'Agence de l'eau, cette part est augmentée à 90% pour la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire) ;
- **L'EPTB Charente assure le financement de 10%** des dépenses restantes sur l'ensemble des stations sur son budget propre. L'EPTB se charge en outre de l'avance budgétaire et de la centralisation des dépenses et recettes.



Groupement des acteurs du bassin de la Charente et de ses affluents

pour l'amélioration de la connaissance et le suivi de l'état de l'eau et des milieux



Groupement des acteurs du bassin de la Charente et de ses affluents

pour l'amélioration de la connaissance et le suivi de l'état de l'eau et des milieux



Ventilation prévisionnelle par structure locale :

Structure partenaire locale	FINANCEMENT programmé		
	AEAG	Structures locales	EPTB Charente
<i>SIAH Né</i>	9 465,43 €	2 704,41 €	1 352,20 €
<i>SYMBA</i>	6 565,39 €	1 875,83 €	937,91 €
<i>SIAH Tardoire</i>	4 620,07 €	1 320,02 €	660,01 €
<i>SIAEP Aunac</i>	2 786,37 €	796,11 €	398,05 €
<i>SIAEP Foussignac / SIAEP Jarnac</i>	2 786,37 €	796,11 €	398,05 €
<i>Commune Barbezieux</i>	1 547,32 €	806,73 €	261,56 €
<i>SIAH Touvre</i>	2 337,62 €	667,89 €	333,95 €
<i>CDC Haute Charente</i>	2 196,72 €	627,64 €	313,82 €
<i>CDC Périgord vert granitique</i>	1 856,49 €	530,42 €	265,21 €
<i>Grand Angoulême</i>	1 856,49 €	530,42 €	265,21 €
<i>SABA Charente</i>	1 856,49 €	530,42 €	265,21 €
<i>SM Tardoire</i>	1 856,49 €	530,42 €	265,21 €
<i>SIAH Bonnieure</i>	1 880,26 €	537,22 €	268,61 €
<i>SIAH Auge</i>	1 856,49 €	530,42 €	265,21 €
<i>SIAH Aume</i>	1 856,49 €	530,42 €	265,21 €
<i>SIAH Son-Sonnette</i>	1 856,49 €	530,42 €	265,21 €
<i>SIAH Bandiat</i>	1 540,02 €	440,01 €	220,00 €
<i>SM Bassin Boutonne</i>	1 392,40 €	397,83 €	198,91 €
<i>CDC Aigre</i>	170,12 €	48,61 €	24,30 €
<i>CDC Ruffec</i>	170,12 €	48,61 €	24,30 €
TOTAL	50 453,60 €	14 779,95 €	7 248,17 €